

**Etaients présents** : les conseillers en exercice à l'exception de Cyril CANDAS qui a donné pouvoir à Gilles LE BEC, Brigitte JAMET qui a donné pouvoir à Frédéric MORVAN et Didier LE GAC qui a donné pouvoir à Michel JOURDEN.

Mary KEREBEL est élue Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2018 est adopté à l'unanimité.

### **SCOT du PAYS de BREST : validation du bilan de concertation**

En décembre 2017 le Pays de BREST a validé le bilan de la concertation et arrêté le projet de SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) du Pays de BREST. La procédure vise à réviser le SCOT approuvé en 2011 pour tenir compte des lois Grenelle 2 et ALUR.

Les communes membres du Pays de BREST disposent d'un délai de trois mois pour donner leur avis sur le projet. Passé ce délai l'avis est considéré comme favorable.

Les orientations retenues par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sont le renforcement de la performance économique du Pays de BREST, la valorisation de la qualité du cadre de vie et le maintien des grands équilibres du territoire.

Ces orientations se trouvent dans le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) qui sera, après approbation, opposable aux documents d'urbanisme, de planification sectorielle et certaines opérations d'aménagement.

Aussi, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gilles MOUNIER Maire de SAINT-RENAN et Vice-Président du Pays d'Iroise Communauté, à l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de SCOT du Pays de BREST.

### **BUDGET COMMUNE - vote du compte administratif 2017**

La balance du Compte Administratif 2017 de la Commune laisse apparaître les résultats suivants :

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 1 525 780.31 €	Recettes : 1 926 431.71 €
Résultat de l'exercice 2017 : + 400 651.40 €	Résultat de clôture : + 400 651.40 €

#### **Section d'investissement**

Dépenses : 680 291.75 €	Recettes : 650 422.60 €
Résultat de l'exercice 2017 : - 29 869.15 €	Résultat de clôture : +107 124.98 €

Le compte administratif 2017 du budget général de la commune est adopté à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - vote du compte administratif 2017**

La balance du Compte Administratif 2017 du Budget Assainissement laisse apparaître les résultats suivants :

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 300 041.09 €	Recettes : 383 269.24 €
Résultat de l'exercice 2017 : + 83 228.15 €	Résultat de clôture : + 83 228.15 €

#### **Section d'investissement**

Dépenses : 259 019.34 €	Recettes : 325 603.50 €
Résultat de l'exercice 2017 : + 66 584.16 €	Résultat de clôture : + 119 549.86 €

Le compte administratif 2017 du budget annexe assainissement est adopté à l'unanimité.

### **BUDGETS COMMUNE & ASSAINISSEMENT - vote des comptes de gestion 2017**

La comptabilité publique répond à la spécificité de double compte, l'un tenu par la Mairie et l'autre par le Trésor Public. En fin d'exercice ils doivent être strictement identiques.

Après s'être assuré que les écritures étaient similaires dans les deux comptabilités, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les comptes de gestion du budget général et du budget annexe de l'assainissement.

### **DETERMINATION des TARIFS des PRESTATIONS ANIMATIONS pour 2018**

Les tarifs des prestations pour les animations estivales sont adoptés à l'unanimité : Crêpe garnie 1,50 € : ½ douzaine de crêpes 3 € : Atelier « Fais ta crêpe » 4 € : Repas adultes 11 € : Repas enfants 6 € : Bouteille de vin

6 € : Verre de vin ou kir 1,50 € : Emplacement adulte foire aux puces 6 € : Emplacement enfant foire aux puces  
2 € : Cotisation professionnelles 50 €.

### **MEDIATHEQUE : demande de subvention au Département pour l'acquisition de fonds documentaires**

Afin de renforcer l'attractivité de la nouvelle médiathèque suite aux travaux réalisés, il est envisagé de porter un effort conséquent sur les collections mises à disposition des abonnés, tant en livres et documentaires qu'en DVD.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de s'engager dans un programme d'acquisition, tous supports confondus, de 15 000 € à réaliser entre 2018 et 2019 et à déposer une demande de subvention auprès du Département.

### **MEDIATHEQUE : demande de subvention à la CAF pour la création d'un fonds ludothèque**

A l'occasion de l'ouverture de la médiathèque la création d'une ludothèque a été décidée. Cette nouvelle prestation conduit à réaliser des achats spécifiques en mobilier, jeux ou livres. Le crédit nécessaire pour le lancement de l'activité est fixé à 6 000 €. A l'unanimité le Conseil décide de déposer une demande d'aide financière auprès de la CAF. La somme attendue est de 5 000 €.

### **MODIFICATION du MONTANT de l'INDEMNITE du MAIRE**

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 le montant de l'indemnité de fonction du Maire est fixé au taux de 42,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique au lieu de 43 % auparavant.

### **MEDIATHEQUE avenants aux marchés de travaux**

Dans le cadre des travaux de la Médiathèque quatre avenants sont adoptés par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (Caroline COLLEAU professionnellement concernée).

Entreprise	Intitulé du lot	Détail de l'avenant	Montant
SB ALU	Menuiseries extérieures	Moins-value pour suppression du repère AL6 : châssis coulissant à 2 vantaux	-1 973.18
ACO	Couverture	Plus-value pour dépose fenêtre de toit de l'extension Plus-value pour F&P d'un vélux exutoire de désenfumage	+ 1 948.00
STPA	Terrassement VRD	Moins-value pour suppression option 1.4.11 : rampe PMR en béton lavé en remplacement de l'enrobé	- 1 035.00
COLLEAU	Menuiseries intérieures	Moins-value pour suppression tablette médium Moins-value pour suppression boîte à rideau Plus-value pour F&P d'un claustra sous escalier Plus-value pour F&P de nez de marche antidérapants	- 197.61

### **MEDIATHEQUE : attribution de lot mobilier**

Suite à la résiliation du lot mobilier une nouvelle consultation a été menée. Quatre sociétés ont déposé une offre.

Après analyse réalisée par le cabinet BE2TF, maître d'œuvre, et au regard des critères de pondération, à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'attribuer le lot « Mobilier » à la société BCI au prix de 45 833 € HT.

### **AIRE de CAMPING CAR : attribution du marché de mise en place d'un contrôle d'accès**

Nous avons lancé une consultation pour la mise en place d'un système de régulation des entrées et sorties de l'aire de camping-car. Les travaux comprennent la fourniture, la pose, la mise en service, la maintenance et l'assistance technique pour une durée minimale de 2 ans des bornes d'accès à l'aire de camping-car. Les paiements se feront par carte bancaire auprès d'un totem installé à l'entrée du site.

Trois entreprises ont répondu à la consultation.

Au regard des critères de pondération, à l'unanimité le Conseil retient la prestation de AIRE SERVICES de CONCARNEAU pour un coût de 26 850 € HT. La maintenance, gratuite la première année, sera ensuite à 1 070 €/an.

Il faut également savoir que des travaux de génie civil seront à réaliser en plus des prestations énoncées. Un chiffrage sera demandé à l'entreprise STPA dans le cadre du marché à bon de commande.

### **AVENANT à la CONVENTION CAF pour l'ALSH PERISCOLAIRE**

L'avenant qui est proposé vise à prolonger la durée de la convention d'objectifs et de financement ALSH périscolaire jusqu'au 31 décembre 2018, soit une année supplémentaire. Accord unanime du Conseil Municipal.

## **INFORMATION sur le RETOUR d'un RYTHME SCOLAIRE à 4 JOURS à la RENTREE 2018**

Par décision du 09 mars 2018 Madame l'Inspectrice d'Académie a accepté notre demande de dérogation aux rythmes scolaires par un retour à 4 jours à compter de la rentrée de 2018.

Les horaires à l'école de Kérargroas seront les suivants : 08 H.45 à 12 H.15 et 13 H.45 à 16 H.15.

## **CREATION d'un EMPLOI SAISONNIER pour l'AIRE de CAMPING-CAR**

Dans l'attente de la mise en service du système de contrôle d'accès de l'aire de camping-car un emploi saisonnier est décidé pour assurer l'encaissement du droit de place et l'entretien du bloc sanitaire. Ce contrat est prévu à raison de 10 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Après la mise en service du dispositif d'accès les paiements s'effectueront uniquement par carte bancaire à la borne. La quotité horaire du poste sera revue pour ne plus concerner que la partie entretien des locaux et maintenance de premier niveau.

## **DETERMINATION des TARIFS pour l'AIRE de CAMPING CAR**

Dans l'attente de la mise en place du dispositif de contrôle d'accès à l'aire de camping-cars le Conseil décide à l'unanimité du maintien des tarifs pour le début de saison, soit : Emplacement 4.00 € / jour, Douche 2.00 €, Borne de service eau ou électricité 2.00 €, Emplacement commerçants pour la saison 70.00 €.

A noter qu'au tarif du droit de place se rajoutera le montant de la taxe de séjour perçu pour le compte de l'intercommunalité.

## **MEDIATHEQUE : adoption de la convention de partenariat**

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte la convention visant à déterminer les relations entre la Commune, propriétaire du bâtiment de la Médiathèque et l'association de bénévoles appelée à animer la structure.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**1 – ARKEA.** Lors du conseil du 15 février 2018 l'assemblée avait adopté une motion de soutien en faveur de l'action menée par le Crédit Mutuel de Bretagne ARKEA. Le Président, a adressé un courrier de remerciement.

**2 - Ouragan IRMA.** Le 15 septembre 2017 nous avons répondu à l'appel de l'Association des Maires de France et versé une subvention de 500 € à la Fondation de France pour venir en aide aux victimes de l'Ouragan IRMA. Le Délégué Régional Grand Ouest adresse ses remerciements et informe que cette chaîne de solidarité a permis de récolter 13 millions d'Euros.

**3 - Qualité des eaux de baignade.** Suite à la demande de la collectivité l'ARS a confirmé que pour la saison 2018 seules les plages de Pors ar march'h, Pors ar Goret, Gouérou et Porsguen bénéficieront de la surveillance de la qualité des eaux de baignade. Porspaul a, quant à elle, été retirée de la liste des plages faisant l'objet d'une analyse.

### **4 - La Poste**

A leur demande, des représentants du groupe La Poste ont rencontré les élus de la commune de LAMPAUL PLOUARZEL le 19 Octobre 2017. Lors de cette entrevue il nous a été proposé une nouvelle plate-forme de service, qui envisage la fermeture de notre bureau de poste après plusieurs réductions d'horaires successives. Cette décision nécessite de recevoir l'accord de la collectivité mais, en cas de refus de notre part le groupe la Poste indique que les créneaux d'ouverture risquent d'être fortement aléatoires en fonction de la disponibilité des agents et la fermeture, dans tous les cas, sera inéluctable à terme.

La direction de La Poste affirme devoir, depuis une dizaine d'années, « s'adapter aux modes de vie et de fonctionnement des Français, qui utilisent désormais internet pour envoyer des courriers. Le taux de fréquentation de cette agence ne justifie pas son maintien sous sa forme actuelle, d'autant qu'il existe des solutions alternatives qui apportent satisfaction à nos partenaires et à nos clients ».

Un avis que regrettent les élus Lampaulais, très attachés à la notion de proximité du service public. Elu qui font cependant le constat que les bureaux ferment dans toutes les communes avoisinantes.

A LAMPAUL nous n'avons pas retenu l'ouverture d'une agence postale communale dans les locaux de la Mairie mais nous avons opté pour le transfert des services vers un commerce de proximité, le choix de celui-ci restant à l'initiative du groupe La Poste.

Ce choix offre aux clients une amplitude d'ouverture plus importante (7j/7), donc plus de services. Cette décision traduit la volonté de la municipalité du maintien dans les meilleures conditions de ce service de proximité, alors que le bureau de Poste n'était aujourd'hui ouvert que le matin.

Cette configuration assure le maintien de 90 % des services qui étaient possibles au bureau de poste, comme l'achat de timbres, l'envoi de lettres et colis, mais aussi la gestion de recommandés ou colis non distribués et le retrait d'argent, entre autres.